Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 66 (1974)
Heft: 6-7

Artikel: Contact visuel - signe de la main
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385739

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la base au sein des entreprises pour perpétuer l'intérêt de celle-ci à ce système. Les moyens mis à la disposition du conseil de surveillance pour appliquer son contrôle sur la direction doivent être améliorés, affinés. Une condition fondamentale au fonctionnement du conseil est sa capacité de contrôler effectivement la marche des affaires de la direction.

Contact visuel – signe de la main

Les passages pour piétons doivent être revalorisés et de meilleures possibilités de compréhensions créées

En 1973, le 30% des accidents mortels de la circulation, dans notre pays – soit 431 – concernaient des piétons. Dans les agglomérations, ce taux atteignait même 50%. Selon un exposé de Monsieur R. Bauder, conseiller d'Etat, président de la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier (SKS), lors d'une conférence de presse à Lausanne, un moyen de faire baisser ces chiffres au cours de cette année sera recherché en collaboration étroite avec la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR).

Une campagne en trois phases

A côté des moyens traditionnels et étendus, comme par exemple, une intervention informative de la police aux points névralgiques, des panneaux avertisseurs, affiches, prospectus, etc., la SKS, avec l'appui de la presse, de la radio et de la télévision, s'adresse plus particulièrement, du 13 au 20 mai aux usagers des deux-roues, du 24 au 30 juin aux automobilistes et du 14 au 20 octobre aux piétons. Des émissions spéciales sont, entre autres, projetées.

L'idée centrale est celle d'une véritable communauté de partenaires. Dans la pratique, les signes de la main ne représenteront plus des ordres, mais une demande polie; la confirmation donnée sera empreinte d'un même respect.

On veut donc compléter le point de vue purement juridique par une notion de compréhension sensée, pour que les passages zébrés deviennent enfin, de jour et de nuit, une zone de protection non plus présumée, mais réelle!

Grâce à un éclairage adéquat

Selon Monsieur P. Borel, ingénieur au BPA, le nombre des accidents de nuit peut être réduit de 30 à 50% par un bon éclairage public étendu à de longs tronçons. Ces installations manquent malheureusement encore en maints endroits en raison de leur coût élevé, mais on pourrait se contenter, comme mesure provisoire, de munir au moins les passages pour piétons reconnus dangereux d'un éclairage complémentaire. De telles installations existent aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, au Danemark, en Allemagne, en Belgique; et en Suisse, elles ont fait leurs preuves dans plusieurs localités. La statistique montre un recul réjouissant du nombre des accidents d'environ 57%, à 143 passages pour piétons situés dans diverses communes de Suisse. La SKS fait appel non seulement aux communes, mais aussi aux entreprises pour qu'elles prennent à leur charge le «parrainage» d'un éclairage à un passage zébré, dans le cadre de la prévention des accidents non professionnels.